



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11752</b>	<b>De M. Jean-Pierre Pont</b> ( Renaissance - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Pénurie d'enseignants	<b>Analyse</b> > Pénurie d'enseignants.
Question publiée au JO le : <b>03/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>09/02/2024</b> Date de renouvellement : <b>20/02/2024</b> Question retirée le : <b>27/02/2024</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la disponibilité éventuelle de certains fonctionnaires de son administration pouvant assumer le remplacement de postes d'enseignants manquants. En effet, depuis la rentrée scolaire 2023, il semble encore manquer d'enseignants à temps complet dans certaines matières, en particulier dans les mathématiques. Il lui demande s'il peut lui communiquer le chiffre précis de deux catégories de ses fonctionnaires : d'une part, des fonctionnaires de l'éducation nationale occupant un poste dans l'administration alors qui ont précédemment assuré des postes d'enseignants sur le terrain à temps complet ; d'autre part, le nombre de fonctionnaire de son administration occupant eux aussi un poste administratif alors qu'ils possèdent diplômes et références pédagogiques leur permettant d'assumer des postes d'enseignants.